

Collecte des déchets et propreté des rues de Bordeaux : Vincent Feltesse écrit à Alain Juppé

La tournure prise par le débat sur le sujet de la collecte des déchets et de la propreté des rues de Bordeaux et l'interpellation directe de la Communauté urbaine, ont incité Vincent Feltesse, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, à adresser aujourd'hui un courrier à Alain Juppé, en sa qualité de maire Bordeaux. L'essentiel de ce courrier :

« ... Des déclarations inopportunes de l'un de vos adjoints, par ailleurs conseiller communautaire, telles qu'elles ont été reprises par la presse, ont constitué un très mauvais signal pour la population en encourageant l'incivisme. Par ailleurs l'annonce de la facturation à la Cub des conséquences de ces incivilités est particulièrement choquante.

A cet égard, je dois vous rappeler que depuis 1983 les habitants ne sont plus autorisés à déposer leurs ordures ménagères en-dehors des récipients prévus à cet effet. D'ailleurs, il en est ainsi dans toutes les grandes agglomérations.

Il est donc impératif d'informer correctement les usagers, et de rétablir certaines vérités. Déclarer, sans autre précision, que la collecte des poches hors bacs est assurée par les services communautaires, ne peut qu'engendrer la multiplication de comportements négligents de la part d'usagers malveillants. C'est malheureusement le constat que l'on peut en faire aujourd'hui dans certaines voies de l'hyper centre et de sa périphérie sud. Ces usagers indécents doivent être avertis que le dépôt des poches hors bacs est prohibé et qu'il peut entraîner une facturation à tout contrevenant. Il appartient d'ailleurs au maire d'exercer son pouvoir de police en la circonstance.

Le service public de la collecte des déchets ménagers, comme celui du balayage des voies, ne sont pas faits pour suppléer les agissements inciviques. A terme (2014), les objectifs du Grenelle de l'Environnement, notamment la tarification incitative et la responsabilisation individuelle par rapport aux déchets qu'elle établit, doivent nous conduire, dès aujourd'hui, à favoriser durablement des comportements civiques exemplaires.

Comme vous le savez la Communauté Urbaine a accepté de prendre en compte depuis 2005, à votre demande, les difficultés de la collecte et du tri sélectif dans l'hyper centre. A ce titre, elle a mis en place, comme cela a été rappelé lors du débat au conseil communautaire du 19 décembre dernier, un dispositif dérogatoire et transitoire pour traiter au mieux cette situation. Ainsi, les services communautaires, dans la limite des moyens qui leur ont été alloués par le conseil de communauté, mettent tout en œuvre sur ce secteur de l'agglomération pour ramasser ces déchets. Ces interventions sont organisées grâce à la constitution d'équipes supplémentaires aux collectes hebdomadaires. Je dois vous dire que cet état de fait est désormais de plus en plus mal ressenti par les personnels et leurs organisations syndicales qui m'ont interpellé à ce propos en raison de leur caractère dérogatoire aux règles d'hygiène et de sécurité imposées par la collecte de ces déchets.

Dans le prolongement du contrat de co-développement approuvé par la ville de Bordeaux, puis par le Conseil de Communauté du 10 juillet 2009, celui-ci a validé le 18 décembre dernier le protocole CUB/Ville de Bordeaux sur leurs engagements réciproques dans le domaine de la propreté et de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Je souhaite vivement que l'application de ce protocole, et notamment le fonctionnement du comité mixte de suivi, permette d'apporter les solutions adaptées à la situation et donne, à la Communauté Urbaine et à la Ville de Bordeaux, l'opportunité de communiquer fortement d'une seule voix sur les règles de collecte des déchets ménagers sur le secteur de l'hyper centre, y compris dans le cadre d'une campagne de sensibilisation que je compte engager avec vous au plus vite.

Je vous informe en outre que, conformément à l'article 9 de ce protocole, Messieurs Didier Cazabonne et Maxime Moulinier seront les deux élus représentant la Communauté Urbaine au comité mixte de suivi... »